

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/03/2007 - Convocation du 23/02/2007
Convocation affichée le : 23/02/2007

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mme Isabelle DESVIGNES

Ref: CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	23
Votants	26

Présents : M. FAURE; M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. POINT; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; M. MEYER; Mle VEYRIER; Mme WYMAN; Mme MARMONIER; Mme BERRA; M. GONDELAUD; M. FORGET; M. CHRETIN; Mme DESVIGNES; Mme PERRIN; M. MACHURAT; Mle MILLET; M. BOUREZG; M. BELLOT

Absents représentés : Mme BROSSARD (pouvoir à Mme BOUHEY); Mme GLATARD (pouvoir à Mme GUERIN); Mme ZUILI (pouvoir à Mle VEYRIER); M. GOSSET (pouvoir à M. AUROY)

Absents : M. FERNANDES; Mme LABASOR.

Objet : Subventions aux associations

Comme chaque année, il convient de définir les subventions versées aux associations. Ces subventions apparaissent à l'article 6574 du Budget Primitif.

Après recensement des différentes demandes, des propositions ont été faites à la Commission des Finances du 26 février 2007.

Le Conseil Municipal, à la majorité (M. Chrétin ne prend pas part au vote) :

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le débat d'orientation budgétaire du 25 janvier 2007,
- VU l'avis de la Commission des Finances en date du 26 février 2007,
- VU le Budget Primitif 2007,
- **DECIDE** de l'attribution des subventions aux associations suivantes conformément à la liste annexée,
- **PRECISE** que ces dépenses figurent à l'article 6574 du Budget Communal,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à ordonnancer les subventions aux associations locales sur les bases définies ci-dessus.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÛNE,
Le 01 mars 2007
Le Maire,
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 05/03/2007
Publication ou affichage du 06/03/2007
Paul LAFFLY,
Maire.